

Extrait du Rencontres Sociales

<http://rencontres-sociales.org/spip/spip.php?article2751>

SCOP et prime Sarkozy

- Actualités -

Date de mise en ligne : dimanche 24 avril 2011

Description :

Les SCOP répondent à la proposition du Président de la République

Rencontres Sociales

Les SCOP répondent à la proposition du Président de la République

Nicolas Sarkozy a tranché : la prime salariale liée aux dividendes concernera, potentiellement, toutes les entreprises de plus de 50 salariés. Si le montant des dividendes versé aux actionnaires augmente, il faudra aussi prévoir une prime pour les salariés. Son montant ne sera pas de 1000 euros, mais négocié entre partenaires sociaux, au sein des entreprises. Quant à celles de moins de 50 employés, la prime ne sera pas obligatoire. Elles seront « incitées » fiscalement à payer une prime.

Un débat sur le partage des profits que les Scop ont résolu depuis longtemps !

Dans une Scop, les salariés sont associés majoritaires et détiennent au moins 51 % du capital social et 65 % des droits de vote.

Dans une Scop, le partage du profit est équitable :

- ▶ une part pour tous les salariés, sous forme de participation et d'intéressement ;
- ▶ une part pour les salariés associés sous forme de dividendes ;
- ▶ une part pour les réserves de l'entreprise.

=> Résultat : jusqu'à 3 mois de salaire en plus en moyenne pour un salarié associé Scop.